

Sentences judiciaires extraites des manuaux de Moudon, de 1500 à 1713 : [1ère partie]

Autor(en): **Meylan, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 39

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



L'Almanach du Conteur Vaudois est en vente dans la plupart des magasins de village.



† LE DR RENÉ MEYLAN

Le Conteur vient de faire une nouvelle perte. Elle le peine profondément. Le Dr René Meylan, de Moudon — « Mérine » — est mort samedi dernier d'une éribole intestinale. Le défunt avait été sérieusement malade l'an dernier, mais son caractère enjoué, son esprit optimiste, sa bonhomie, qui lui firent de sincères amis de tous ceux qui avaient le plaisir de le connaître, lui permirent de vaincre le mal. Et puis, sans y tenir expressément, le Dr Meylan aimait la vie et la faisait aimer d'autant plus qu'il savait la rendre agréable, souhaitable, par sa bonne humeur et par son infinie bonté.

C'est une grande perte pour le Conteur, que le départ prématuré de ce vieil et sincère ami de notre petit journal, de ce collaborateur, dont la fidélité n'avait d'égale que le désintéressement obstiné. C'était un bon Vaudois, dans toute l'acceptation du terme. Il aimait profondément son pays, qu'il connaissait bien, sous tous ses aspects. Il comprenait admirablement ce peuple vaudois, qu'il caractérisait dans sa personnalité sympathique.

Dans les petits repas du Conteur, dans les repas de volée — nous eûmes le plaisir d'en faire un en sa compagnie, il y a quelques mois, seulement — dans les réunions de contemporains — il était de ceux de 1861 — le Dr Meylan était toujours très entouré. Il attirait, et l'on savait qu'il avait toujours quelque savoureuse et malicieuse plaisanterie à conter. Nous ne nous souvenons pas de l'avoir entendu dire du mal de qui que ce soit et, malgré son esprit observateur et exercé par la pratique du diagnostic, nous croyons qu'il n'en pensait même pas.

Nous connaissons depuis une soixantaine d'années le défunt et ce nous était un plaisir toujours nouveau de le rencontrer et d'évoquer réciproquement quelques souvenirs communs d'enfance et de jeunesse. Ces entretiens amicaux avaient un charme tout particulier, par le sentiment et la saveur dont il les assaisonnait.

Il y a quarante ans que le Dr Meylan pratiquait à Moudon. Il avait une profonde affection pour cette ville, à la vie publique de laquelle il s'était pleinement associé. Il fit longtemps partie du Conseil communal, fut l'un des initiateurs de l'Association et du Musée du Vieux-Moudon. Au moment de sa mort, il était médecin des écoles, poste créé tout récemment. Il fut aussi membre de la commission des monuments historiques. C'était un historien original, un héraldiste distingué.

C'est le Dr Meylan qui a dessiné la plupart des armoiries des communes vaudoises qu'a publiées le Conteur, accompagnées de notices fort intéressantes. Ses articles, français ou patois, étaient très lus, parce que toujours intéressants ou humoristiques. C'est lui qui, dans ce journal, créa la boîte aux lettres ; elle faisait la joie des

familles. Dans tous les domaines où s'est exercée son activité, le Dr Meylan sera difficile à remplacer.

Par la mort du Dr René Meylan, le Conteur, nous l'avons dit, perd un de ses plus constants et plus précieux amis, un de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus goûtés.

Notre journal gardera à la mémoire du défunt un souvenir bien fidèle et très reconnaissant.

La Rédaction.



GREGNOLET ET LA MONTRA

MA fâi lâi a grandteimps dè çosse. N'étâi pas la mouda coumeint ora que tsacon aussè 'na montra et y'avâi bin dâi pourrès dzein que n'eint n'aviont jamé vu. L'est veré qu'adon l'étiot rères et tsirès ; n'iaivâ pas atant dè relogeu qu'ora et pi lo mondo n'étâi pas atant d'orgollâo non plie, ka âo dzo dè voâi sè passériot petout dè pan âo dè payi lâo dettès que dè 'na montra, et n'est pas pi po la montra que la lâo faut, mâ l'est surtôt po la tsaina, kâ sè containt pas coumeint lè z'altro iadzo d'on cordon dè paquêt dè plionnès qu'on passavè dèzo lo gilet qu'allavè tant qu'âo bosson dè montra, à coté dâo boton dè la breintala ; âo ouâi ! lâo faut 'na balla tsaina crotchâ a 'na botenire dâo gilet, et mé y'a dè bibis à clia tsaina, mi va : dâi vilhio batz, dâi bridons, dâi fâi dè tsevau, dâi subliets, dâi papes démonettisâ, et on moué, d'autrès bougréri, que cein farâi crèvâ dè rirè s'on n'avâi pas accoutemâ dè cein vairè ti lè dzo. Mémameint que l'ein faut assebin âi z'einfants, que ne sâvont pas pi cognâitrè lè z'hâorès, que portant tot cein n'est rein què dè la braga.

Ora, po ein veni à mon Gregnolet, faut bin vo derè que l'étâi on tantinet pèsant et que n'avâi jamé ni vu, ni oïu lo tic-tac de 'na montra. On dzo que l'étâi z'u per tsi on notéro po quéri on acto, l'atteinâi dein lo bureau tandi que lo gratta-papâi, montâ su 'na chaula, tsertsivè ce acto dein on boufet. Gregnolet étâi dècouté 'na trabilia tota couverta dè bocons dè papâi et l'out per dèzo cé papâi oquiè que bourgatâvè. Adon ye trait so chôqua tot balameint, la preind pè lo bet dè l'eimpeigne, s'approutsè dè la plliace iô l'ois-sâi lo trafi, et rrrâo ! lâi tè fô 'na ramenâie avoué lo talon dè sa chôqua, tot garni dè grossès tatsès, ein deseint : tai ! tsaravouta !

— Que fédè-vo don quic ? se lâi fâ lo notéro tot époâiri, ein sè reverteint.

— Oh ! se repond Gregnolet, pas grand tsousa, vigno finnameint d'etretèi 'na sacré ratta que vo râodzivè voutrè papâi !...

C'étâi la montra dâo notéro.

SENTENCES JUDICIAIRES EXTRAITES DES MANUAUX DE MOUDON, DE 1500 A 1713

Notre dévoué et regretté collaborateur, M. le Dr Meylan, à Moudon, dont on connaît la compétence dans l'histoire de notre pays, a bien voulu nous autoriser à publier le beau travail qu'il a présenté à l'association du Vieux-Moudon. (Bulletin No 13, août 1925).



L ne peut être ici question que de sanctions pénales relativement modestes par que prononcées par le « Conseil étroit » (*consilium strictum*) ou « Conseil des douze » ; autorité analogue à notre Municipalité actuelle. Ce conseil exécutif était vraisemblablement éiu par le « Conseil de bourgeoisie » sous la période de Savoie, puis, plus tard, sous la domination bernoise, par le « Baillif » sur présentation de trois bourgeois.

Les Bernois voulaient faire sentir « qu'ils étaient un peu là » et que les libertés octroyées par les princes de Savoie n'étaient plus qu'un souvenir.

Le Conseil étroit se constituait donc en cour de justice pour réprimer des délits de peu d'importance ; délits de police urbaine et rurale, contraventions de chasse, de pêche, etc.

Les causes de haute justice, les affaires criminelles étaient du ressort de juridictions supérieures dont on trouve l'organisation détaillée dans le Journal des Tribunaux Nos 8, 9, 10, 11 de 1885 (XXXIII^e année) sous le titre : *L'organisation judiciaire dans le Canton de Vaud pendant les périodes de Savoie et de Berne, par Aymon de Crousaz, archiviste cantonal*. Ces articles ont été réunis en brochure.

Commençons l'énumération de ces répressions par les peines légères.

On constate qu'en 1508, le Conseil interdit à un taverneur de tenir son établissement pendant un an pour avoir refusé de tirer du vin (*tradere vinum*) à Bénédict de Glânaz, seigneur de Villardens.

La peine est sévère, mais Bénédict de Glânaz était un personnage important ; il était gouverneur de Chavannes et, comme toujours :

Selon que vous serez puissant ou misérable,

Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Le Conseil « rappelle à l'ordre » tous les taverniers qui ont vendu le vin huit deniers au lieu de sept et ceux qui ont débité sans permission.

En 1520, le Conseil décrète que celui qui aura blasphémé ou juré, de jour ou de nuit, sera tenu « de baiser la terre en l'honneur de l'offensé ».

Une sérieuse « admonestation » est adressée en 1566 à la fille de Pillot, « estant venue de Berne nouvellement et ayant rapporté un fardeau d'habilllements de la dite ville étant morveux ». Sur quoy a esté ordonné que iceulx habilllements se doibvent mettre en lieu pour aspirer au vent et que ne doibve pas frequenter parmi la ville et se mecler avec les gens de bien et voisius et, que de ce, elle doibve être admonestée par l'officier ».

La pest qui régnait à cette époque justifiait la mesure ci-dessus.

Des admonestations sont encore adressées :

En 1565 à Anthon Du Truict, à l'occasion des « rachins et mépris qu'il fait et jecte aux Srs du Conseil ».

En 1585, à Guille Destraz, sur le plaignant de sa femme, à cause « de sa débauche par les tavernes, la laissant seule à la maison avec son enfant en nécessité ».

En 1592, au sieur Pierre Richard, pour « certains petits caïons pris par la ville ».

En 1567, à Daniel Chatelanaz qui vint « agredir et charger de mépris » Fabry, commandant du corps de garde.

En 1678. C'est une drôlesse que M. le Chastelain admoneste : « elle rôde icy, débauche les filles et a fumé du tabac ».

En 1690, Jacques, fils de Benoist Braillard, est censuré, quoique bourgeois de Moudon, parce que « s'étant échappé de dire que ceux de Moudon ne faisaient rien qui valusse. »

Le Conseil prononçait quelquefois « la confiscation » d'objets litigieux.

En 1613, on séquestre le pain de l'hôtesse de la Croix Blanche pour « sa légèreté et désobéissance ».

Il faut entendre probablement que la légèreté se rapporte au pain et la désobéissance à l'hôtesse. Ce pain confisqué fut distribué aux pauvres.

En 1686, on confisque les denrées achetées par les femmes sur le marché, avant 8 heures en été et 9 heures en hiver où « c'est qu'il n'y a rien que pour les plus habiles qu'elles soient bourgeoises ou autres. »

En 1704, Jean Vison de Froideville « ayant été surpris qu'il allait sur le chemin au rencontre de ceux qui apportaient du beurre sur notre marché, on lui en a confisqué pour le coup 20 livres ».

Ce beurre était-il destiné à faire des beignets pour les Brandons ? les manuels ne le disent pas...

En 1704 encore, le Conseil exhorte déjà les hôteliers et cabaretiers à laisser cuire leur pain, à n'y pas mettre des « pésettes, afin qu'il ne soit pas pesant par artifices à défaut de quoy sera confisqué. »

(A suivre).

La Patrie Suisse. — Le dernier numéro de la « Patrie suisse » (8 septembre) est aussi intéressant que varié. A côté des portraits de M. Joseph Zingg, directeur des Chemins de fer fédéraux, qui va prendre sa retraite, de M. Paul Guggisberg, le nouveau conseiller d'Etat du canton de Berne, de M. Henri-Alexis Tardent, un Suisse qui a fait en Australie une belle carrière, elle nous montre, sous des aspects divers, l'« Helvétie », le nouveau bateau-salon de la Compagnie générale de Navigation sur le Léman, des modèles des usines hydrauliques modernes, le nouveau viaduc de Grandfey tel qu'on le verra désormais, le barrage de Barberine avec le lac rempli. Ce sont ensuite les grandes actualités de la quinzaine: le match international Allemagne-France-Suisse; la conférence mondiale des Eglises à Berne; le XXVe Congrès universel de la Paix à Genève; enfin des belles vues du lac Noir au Löttschberg, de la nouvelle cabane de Valsorey, du nouveau chalet-restaurant du Chasseral.

PARIS-BABEL

LA charmante vieille dame acheva d'écrire la carte-lettre qu'elle destinait à son fils et décida — le temps étant beau — d'aller elle-même la porter à la poste. Elle mit son manteau, elle mit son chapeau et s'en fut par les rues ensoleillées vers une des grandes postes du centre de Paris.

Et là, au moment où elle glissait la lettre dans la boîte, elle s'aperçut qu'elle avait oublié d'écrire l'adresse.

(Il n'y a pas, vous le voyez, que les jeunes femmes qui soient étourdies).

« Bah ! se dit-elle. Je vais entrer dans le bureau et l'écrire, cette adresse ! »

Elle entra dans le bureau et chercha ses lunettes. Hélas ! les lunettes étaient restées à la maison, et sans lunettes, pas moyen d'écrire !

Qu'eussiez-vous fait à sa place ?

Assurée que les traditions de courtoisie n'étaient point une vaine formule, la vieille dame s'adressa à son voisin de droite, qui achevait lui-même la rédaction d'une lettre. Elle lui expliqua son embarras et le pria de bien vouloir rédiger l'adresse.

Le voisin l'écouta avec déférence, mais...

— *Excuse me, dit-il, I am English and I dont understand a word of French.*

Désolée, la vieille dame se tourna vers son voisin de gauche, qui collait avec méthode des timbres sur son courrier, et lui présenta sa requête.

— *Was sagen sie ? Ich verstehe nicht.*

— Seigneur ! pensa la vieille dame. Ceci devient sérieux.

Et elle s'en fut vers une troisième personne. une jolie jeune femme brune qui attendait près du guichet des dépêches.

— Madame, dit-elle, pourriez-vous avoir l'obligeance...

Mais la jeune femme l'interrompit avec un sourire, et :

— *Disculpe usted, senora. No hablo francés, soy espanol.*

Une certaine angoisse commença à se peindre sur le visage de la vieille dame. Non sans appréhension, elle aborda un vieux monsieur qui se dirigeait vers le guichet des lettres recommandées.

— Monsieur...

— *Ma scusata, signora, sono italiano, non capisco.*

Il est hors de doute que la pauvre vieille dame eût été atteinte d'une véritable crise de désespoir et de xénophobie, si un jeune homme, qui avait assisté à toute cette scène, ne fût venu à son secours.

— Je crois que vous vous trouvez dans l'embarras, madame. Puis-je vous être utile en quoi que ce soit ?

— Ah ! monsieur, si vous vouliez m'écrire une adresse ! Je n'y vois presque pas...

— Mais avec plaisir, madame.

Et l'obligeant jeune homme écrivit la fameuse adresse. Et comme il allait s'éloigner :

— Ah ! monsieur, dit la vieille dame. Je vous suis doublement reconnaissante, d'abord parce que vous m'avez rendu service et ensuite parce que c'est un vrai plaisir de rencontrer un Français.

— Mon Dieu, fit le jeune homme, daignez m'excuser. Je voudrais bien vous être agréable, mais je ne suis pas Français... je suis Suisse !

Mot de la fin. — Docteur, vous n'êtes pas sérieux... Je vous dis que je suis très malade, et vous me répondez que j'ai besoin de repos. Vous n'avez pas seulement examiné ma langue.

— Je n'ai pas besoin de la voir, chère madame ; je suis sûr qu'elle a aussi besoin de repos.

AU TEMPS DES CHALEURS

NOUS mangeons trop ! Beaucoup trop ! Et cela en tout temps. Mais c'est surtout en été que cette exagération alimentaire est funeste. Il est démontré que pour un même travail, la ration de nourriture doit être moindre dans un climat chaud. La perte des calories, dans un climat froid, est plus grande et a besoin d'être compensée ; l'organisme alors réclame les grands producteurs d'énergie, tels que les graisses, les hydrates de carbone et même l'alcool.

En été c'est une autre affaire. L'alcool, par exemple, cesse d'être recommandable ; il faut en consommer très peu. Sans doute, l'âge du sujet est un facteur important dans l'établissement de la dose permise, mais il est d'une prudence obligatoire de s'en abstenir quand on commence à friser la cinquantaine.

Dans, en été mangeons peu. Juillet et août sont des mois qui recommandent la sobriété. Evitez les régimes carnés, à gros apport toxique. Préférez l'alimentation à base lacto-végétarienne. Mais, me direz-vous, l'été on fait des sports, on a besoin de réparer. Sans doute. Mais vous croyez à tort qu'il soit pour cela nécessaire de manger avec abondance.

Les Chinois, qui sont les travailleurs les plus résistants se nourrissent de riz et de thé et ils se contentent de quelques poignées de riz.

Non vraiment, manger trop, en été, est une erreur. Mais, par exemple, ne pas boire suffi-

samment en est une autre. Sous l'influence de l'évaporation cutanée (sueur) et de l'évaporation pulmonaire, nous nous déshydratons, et il est de première importance pour notre organisme de récupérer l'eau qu'il a perdue. Donc il faut boire, mais il y a la manière. L'ingestion d'une grande quantité de liquide en une seule fois, augmente la tension artérielle et nuit au bon fonctionnement de nos organes. Aussi pour réaliser au mieux de nos intérêts la répartition du liquide dans notre organisme, est-il nécessaire de boire peu à la fois et souvent.

En résumé, apprenons à maîtriser notre gourmandise et modérons notre appétit pendant l'été. Ne nous laissons pas entraîner par la force de l'habitude et varions nos menus suivant les courbes climatiques. Manger les mêmes choses, en même quantité, en décembre ou en juillet est une erreur d'hygiène. Sachons l'éviter pour le plus grand bien de notre santé. Tout est une question de latitude et de chaleur. L'Esquimau qui absorbe de la graisse et qui boit de l'alcool est un sage, le lazzarone napolitain qui déjeune d'un oignon, d'eau claire et d'un rayon de soleil en est un autre. L'imprudent, l'insensé, le fou, c'est l'homme de nos climats tempérés qui connaissant dans la même année le froid comme l'Esquimau ou la chaleur comme le Napolitain, fait le même repas dans toutes les saisons. Et puis un dernier argument, madame (c'est à vous surtout que je m'adresse), eh bien ! la beauté, cette beauté que vous voulez conserver à tout prix, ne s'accommode vraiment que de la sobriété.



UN SOIR D'ETE A ST-SULPICE

LA journée avait été chaude, torride même. Comme tous les ans, le lundi du Jeûne fédéral devait être employé, par beaucoup de personnes, à se promener aux alentours de la ville ; les uns recherchèrent l'ombrage des grands arbres de Sauvabelin, d'autres s'en allèrent à la campagne, chez des amis, chez des parents. D'autres encore préférèrent sans doute une promenade sur le lac, sur le vieux Léman, toujours le même, mais toujours beau...

Or ce lundi de Jeûne fédéral restera sans doute tout particulièrement gravé pour deux jeunes gens : Elle, appelons-la Georgette... lui, je ne sais quel prénom. Ils se retrouvèrent au rendez-vous fixé, puis, lentement, comme il convient aux amoureux, ils prirent la direction de Saint-Sulpice. Ce but de promenade n'est pas nouveau, sans doute. Mais il présente un aspect agréable, des sites charmants, égayés par les rives du lac.

Ils se mêlèrent bientôt aux nombreux promeneurs ; mais les couleurs vives, jaune clair et rose, que portait Georgette, semblaient refléter sur son passage toute la joie et le bonheur de vivre de ce jeune couple.

Je les perdis de vue, non loin des Pierrettes. Ils s'en allèrent là-bas, suivant le bord du lac, fuyant la foule, à la recherche d'un peu de solitude.

Nous étions au seuil de l'automne, et le soleil ne tarda pas à regagner l'horizon ; un voile mystérieux semblait se dérouler devant sa boule de feu, et donner à ses rayons, tout à l'heure dorés et brûlants, des teintes plus douces, des couleurs moins brillantes. Puis les Alpes de Savoie s'estompèrent bientôt, disparaissant dans un rideau bleu ; le crépuscule naissait...

La nature se préparait lentement, comme chaque soir, à se reposer et à se rafraîchir. L'air devenait plus frais. Les arbres s'estompaient peu à peu sur le ciel, où s'allumaient, une à une, des multitudes d'étoiles. Sur le lac, quelques petites barques solitaires glissaient, silencieuses, à la surface des flots.